

Objet :	Cahier des charges d'un caisson de recompression hyperbare d'urgence
Date :	01/06/2026
Rédacteur :	G. PELTIER (DFO/PON)
Destinataires	Marché
Copie à :	
Référence :	261000081

1/ Descriptif du caisson

Le caisson doit comprendre :

- Une chambre principale avec 3 systèmes de masques respiratoires
- Un sas avec un système de masque respiratoire
- Si possible un système de climatisation permettant d'alimenter les échangeurs internes du caisson
- Un lot suffisant de bouteilles HP de stockage d'air
- Un lot suffisant de bouteilles d'oxygène médical
- Deux extincteurs hyperbares minimum
- Pression admissible maximale : 10.0 bar
- Pression d'opération : 7 bars
- Diamètre intérieur : 1500 mm permettant l'accueil de trois personnes
- Longueur maximale : 3900 mm pour une intégration à bord
- Poids : 3000 kg maximum pour une contrainte de stabilité du navire
- Le caisson est à usage médical et devra donc être conforme aux normes en vigueur

2/ Transport du caisson

Ce caisson et son unité de production d'air doivent être placés en conteneur permettant son transfert depuis le lieu de stockage, par voie maritime le cas échéant, jusqu'au bord du navire.

Pour des raisons d'encombrement, le caisson ainsi que le matériel accessoire devront être sortis du conteneur pour être placés sur le navire ANTEA situé à NOUMEA. Afin de faciliter cette opération, il est préférable que le conteneur soit de type « open-top ». Son stockage à terre pour la durée de la mission sera à la charge du prestataire.

3/ Périmètre du marché

Le besoin répond ici à de fortes contraintes :

- Géographiques : le caisson doit être disponible au quai Jules Ferry à NOUMEA (Nouvelle Calédonie)

- Techniques : le caisson doit pouvoir être intégré à bord du navire ANTEA, dans un espace relativement exigu et exposé aux intempéries. Le navire dispose d'une alimentation électrique monophasé 220V (50Hz).
- Temporelles : le caisson doit être disponible le long du navire au plus tard le 17 août 2026, pour être intégré à bord et rendu opérationnel au plus tard le 19 août 2026. Il sera débarqué du navire au plus tard le 08 septembre 2026. Des visites préparatoires à bord seront envisageables les 15 et 16 août 2026.

En outre, la prestation doit inclure le transport et tous les frais associés (douanes, assurance, manutention) entre le lieu de stockage et le lieu de mise à disposition. Le moyen de levage utilisé pour le chargement à bord ou déchargement à quai du matériel n'est pas à prendre en charge par le prestataire.

Considérant le peu de place disponible, l'opération du caisson devra être déléguée au personnel scientifique dûment qualifié, déjà défini. En conséquence, le prestataire doit inclure la formation de ce personnel afin de l'habilitier à la bonne opération du caisson en totale autonomie. Le prestataire devra faire ses meilleurs efforts pour assurer une télé-assistance technique en cas de dysfonctionnement du matériel au cours de la mission.

Du fait de l'exigüité de la plage arrière et de la limitation en nombre de fontaines disponibles, il est requis que les embases de fixation du caisson soient écartées de 1300 ± 15 mm en largeur, et 2550 ± 15 mm en longueur. Sinon, le prestataire devra fournir une platine d'interface adaptée au navire.